



Sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux

Durée	1 jour / 6 heures
Public visé	Cette formation s'adresse à l'ensemble des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social. Une approche spécifique à destination des directeurs d'établissement peut être proposée.
Pré-requis	Pas de pré-requis demandé
Intervenant(s)	Agathe SOUBIE (<i>Conseillère technique</i>)
Participants	De 8 à 15 personnes
Tarif	formation en Inter : A partir de 140 € par jour et par personne formation en Intra : Entre 1000 - 1400 € par jour

Contexte

La prévention collective des risques psychosociaux est un des axes majeurs du dernier plan santé au travail 2016-2020, en vertu de l'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur, visant à protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

En effet, les secteurs de la santé et du social ont été marqués ces dernières années par de nombreux changements dans la manière de travailler des professionnels en lien avec les différentes lois, de 2002 à 2016. L'augmentation de ces contraintes dans un contexte de budgets restreints ainsi que l'évolution des publics sont susceptibles d'avoir un impact sur la santé au travail des professionnels du secteur, qui se manifestent par une augmentation de l'absentéisme et les inaptitudes au travail : il s'agit du secteur d'activité le plus touché par les absences liées aux maladies et accidents de travail.

Objectifs de la formation

La formation se propose de sensibiliser les professionnels à la prévention des risques psychosociaux afin de leur donner les prérequis nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche dans leur propre structure.

Au terme de la formation, les participants seront capables de :

- connaître les exigences réglementaires de l'employeur en matière de prévention des risques psychosociaux ;
- susciter une attitude réflexive à l'égard de l'organisation du travail dans leur propre structure ;
- participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux.

Contenu

Matin : les enjeux de la prévention des risques psychosociaux

- Contexte légal
- Définitions, indicateurs de RPS, RPS vs QVT

Après-midi : les applications

- Diagnostic des risques psychosociaux



Sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux

-
- Plan d'action et document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

Au terme de la formation, le CREAI peut vous proposer un accompagnement pour la mise en œuvre de la démarche.

Dispositif pédagogique

Quizz de début de formation, apports théoriques sous forme de diaporama ateliers pratiques, études de cas. Les supports pédagogiques (diaporama, bibliographie...) seront remis lors de la formation.